



Secrétariat Général
XM/PC/EM

CONVOCATION

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Franconville-la-Garenne, le 1^{er} juin 2023

Madame,
Monsieur,

Par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le **VENDREDI 9 JUIN 2023** afin de désigner leurs délégués et suppléants (article 4 du décret, ci-joint).

En application de ce décret, le Conseil Municipal se tiendra le :

**VENDREDI 9 JUIN 2023
à 20 HEURES
EN SALLE DU CONSEIL.**

A l'ordre du jour, une question unique :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS, DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Votre présence est indispensable. Cependant, en cas de réel empêchement, veuillez vous rapprocher du Secrétariat Général pour déposer un formulaire de pouvoir.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier MELKI

**Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

PJ : Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.